

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. DUPONT Jean, Maire.

Etaient présents : MM. DUPONT, DUVAL, CHAUVEAU, Mme VINCENT, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. LAMY, Mme HELLOUIN, M. DAVID, Mme VAUTIER, MM. DELALANDRE.

Etaient absents : Mme TALBOT ; MM. CHAMBRY, LASSAGNE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme VAUTIER a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 20 Décembre 2019.

COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019, présenté par Mme RUFFE, Receveur Municipal, comme suit :

Recettes de fonctionnement :	2 042 575.00 €
Dépenses de fonctionnement :	1 930 866.60 €
Excédent de fonctionnement :	111 708.40 €

Recettes d'investissement :	556 546.44 €
Dépenses d'investissement :	262 848.79 €
Excédent d'investissement :	293 697.65 €

Excédent total de clôture :	405 406.05 €
-----------------------------	--------------

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2019, présenté par M. DUPONT, Maire, comme suit :

Recettes de fonctionnement :	2 042 575.00 €
Dépenses de fonctionnement :	1 930 866.60 €
Excédent de fonctionnement :	111 708.40 €

Recettes d'investissement :	556 546.00 €
Dépenses d'investissement :	262 848.79 €
Excédent d'investissement :	293 697.65

Excédent total de clôture : 405 406.05 €

Le vote du compte administratif 2019 s'est déroulé sous la présidence de M. VATEY José, Maire-Adjoint.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure :	121 209.94 €
Déficit reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	241 460.69 €

Soldes d'exécution

Solde d'exécution (déficit – 001) section d'investissement :	364 278.32 €
Solde d'exécution (excédent – 002) section fonctionnement :	129 752.29 €

Restes à réaliser

La section d'investissement fait apparaître des restes à réaliser :

En dépenses	€ 107 071.00 €
En recettes	33 054.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : -

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : -

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)

111 708.00 €

TARIF CONCESSIONS CIMETIÈRE

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs des concessions cimetièrre, à partir du 1^{er} mai 2020, comme suit :

Concession trentenaire :	70 € le m ²
Concession cinquantenaire :	120 € le m ²
Concession 15 ans :	40 € le m ² (en cas de renouvellement)

TARIFS CONCESSIONS COLUMBARIUM

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs des concessions au columbarium, à partir du 1^{er} mai 2020, comme suit :

Concession trentenaire :	810 €
Concession cinquantenaire :	1 350 €

TARIFS CAVURNE

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs des concessions cavurne, à partir du 1^{er} mai 2020, comme suit :

Concession trentenaire :	140 €
Concession cinquantenaire :	240 €
Concession 15 ans :	80 € (en cas de renouvellement)

CRÉDITS ÉCOLES ET PERSONNEL COMMUNAL

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'école maternelle et à l'école élémentaire, les crédits, par élève :

* Fournitures scolaires (par élève) :	
• Élémentaire :	50.00 €
• Maternelle :	44.00 €
* Livres de prix et jeux :	15.00€
* Dictionnaires (enfants entrant en 6 ^{ème}) :	20.00 €
* Voyage scolaire :	22.00 €
* Livres Bibliothèque école :	9.00 €
* Chocolats de Noël :	

* Élémentaire :	5.60 €
* Maternelle :	5.60 €
* Enfants du personnel (jusqu'à 14 ans révolu)	
* chocolats de Noël :	6.60 €
* Bon d'achats :	60.00 €

DROIT DE PLACE

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le tarif du droit de place, à partir du 1^{er} mai 2020 :

- Jusqu'à 200 m² : 1.00 €
- + 200 m² : 0.65 €
- Caravane : 0.80 €.

TARIFS JETONS AIRE DE CAMPING-CARS

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal, décide de maintenir le tarif du jeton pour l'aire de stationnement des camping-cars, à savoir 3 €.

SUBVENTIONS 2020

Le Conseil Municipal, sur avis de la commission des finances et après en avoir délibéré, attribue les subventions aux associations pour leur fonctionnement, comme suit :

C.C.A.S	5 820
FBS (Foot)	5 600
RETRAITES	400
BARONNIES	200
AC-PG-CATM	650
SAPEURS POMPIERS	100
AEROMODELISME	190
PING PONG	180
COOP. ELEMENTAIRE	650
COOP. MATERNELLE	700

TAEKWONDO	800
COPPALOSJUME	200
ACLJ	200
JUMIEGES AUTO CLUB	700
EPICERIE ARTISTIQUE	550
TERRES DE JUMIEGES	500
TOTAL	17 440

TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2021.

TAUX

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux nets des 3 taxes de contributions directes :

Taxe d'habitation :	13.88
Taxe foncier bâti :	26.67
Taxe foncière non bâti :	60.30

FISCALISATION PARTICIPATION SIVU

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide de ne pas fiscaliser la participation au SIVU qui s'élève à 5 810 € et d'inscrire cette somme au budget 2020, article 65541.

Abstention : M. DUVAL, en tant que Président du SIVU.

FISCALISATION PARTICIPATION BASE DE PLEIN AIR ET GOLF

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide de ne pas fiscaliser la participation de la Base de Plein Air et golf qui s'élève à 5 520 €. et d'inscrire cette somme au budget 2020, à l'article 65541.

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le budget primitif 2020, comme suit :

Recettes de fonctionnement :	1 733 208 €
Dépenses de fonctionnement :	1 733 208 €
Recettes d'investissement :	473 751 €
Dépenses d'investissement :	473 751 €

DEVIS LOCHIEL CIMETIÈRE

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le conseil municipal accepte le devis de M. AVART Maxime de DUCLAIR d'un montant de 1500.00 € ht, relatif à la création d'un logiciel cimetière.

Cette dépense sera imputée à l'article 2051 du BP 2020.

CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création des emplois suivants :

- Agent Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1^{ère} classe (29h hebdomadaires) : au 1^{er} avril 2020, pour Mme BRÉAL
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe (20h hebdomadaires) : au 1^{er} avril 2020, M CHAMBRY
- Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (35h hebdomadaires) : au 1^{er} octobre 2020, Mme LE BRAS

Ces emplois étant créés suite à l'avancement de grade de 3 agents, le Maire propose également au Conseil Municipal la suppression des emplois suivants :

- Agent Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe (29h hebdomadaires) : au 1^{er} avril 2020
- Adjoint Technique Territorial (20h hebdomadaires) : au 1^{er} avril 2020
- Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (35h hebdomadaires) : au 1^{er} octobre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création et la suppression des 3 emplois indiqués ci-dessus, et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget 2020.

La séance est levée à 22h20.